

# Le rôle des pouvoirs publics

Autor(en): **Beuret, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **56 [i.e. 57] (1986)**

Heft 10: **Comment financer le risque industriel?**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824223>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

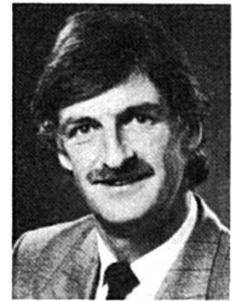
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le rôle des pouvoirs publics



Par Jean-Pierre BEURET, ministre jurassien de l'économie publique

*Monsieur le ministre, dans le régime d'économie libérale que nous connaissons, l'Etat intervient avant tout par des moyens indirects pour favoriser le développement économique. Quel bilan dressez-vous de ce type d'intervention (cautionnement, prise en charge d'intérêts, aménagements fiscaux, etc)?*

Il est possible de tirer un certain nombre d'enseignements de l'expérience entreprise depuis huit ans. Souvenons-nous d'abord que le but poursuivi est de moderniser et de diversifier l'appareil de production dans le dessein de créer des emplois, d'éviter l'émigration et d'élever le niveau des rémunérations. Cet objectif découle naturellement des difficultés économiques que traverse le Jura depuis plusieurs années, difficultés qui ont sérieusement entamé la capacité de nos entreprises à financer sagement les investissements nécessaires à leur rationalisation, à leur diversification ou pour concrétiser leurs projets d'innovation.

## Les aides indirectes

Les mesures comme l'octroi de cautionnements, la prise en charge d'intérêts et les aménagements fiscaux tendent vers cet objectif, conformément à une logique qui n'est pas toujours bien comprise et qu'il n'est donc pas inutile de rappeler brièvement. Le **cautionnement** est octroyé dans les cas où l'emprunteur n'est pas en mesure de fournir les garanties usuelles, ce qui est presque toujours le cas lorsqu'une entreprise se crée ou, comme on l'observe fréquemment au-

jourd'hui, lorsqu'elle est surendettée. Il n'est pas de développement économique sans investissements, pas d'investissements sans capitaux disponibles... et pas de capitaux disponibles sans garanties suffisantes. Quelque 70 cautionnements ont été accordés de 1980 à ce jour, sur la base des dispositions légales: le besoin existe bel et bien.

Les fonds étant disponibles, il ne s'en suit pas automatiquement que l'investissement soit réalisable: encore faut-il que les charges financières soient supportables. La **prise en charge d'intérêts** a précisément pour but d'abaisser le coût du capital et, par conséquent, d'augmenter le degré de rentabilité du projet. Bien que cette mesure ne soit appliquée qu'en cas de nécessité indéniable, elle a aussi été accordée à de nombreuses reprises. Ici également, le besoin est réel.

Une rentabilité insuffisante des investissements entrave le développement des entreprises, car elle nuit à la constitution des réserves nécessaires au financement des investissements futurs. Les **aménagements fiscaux** ont précisément pour but de favoriser ces investissements. Les nombreuses requêtes reçues et les dizaines d'aménagements accordés démontrent l'utilité des mesures fiscales.

## Un bilan plutôt positif, mais...

Compte tenu des relations intenses instituées depuis quelques années entre les entreprises, les banques et les pouvoirs

publics – et les nombreuses sollicitations dont ces derniers sont l'objet – il n'est certainement pas présomptueux de parler d'un bilan plutôt positif. Bilan positif également si l'on considère que les mesures prises ont permis la création d'un bon millier d'emplois. Mais restons lucides : le chômage n'est pas enrayé, la concurrence s'intensifie, les restructurations ne sont pas terminées, et ce qui est acquis reste encore à consolider.

## Consultance et expertises

*Plusieurs cantons ont récemment mis au point de nouveaux instruments destinés à favoriser plus spécifiquement la prise de risques industriels. Les Genevois viennent ainsi de susciter la création d'un fonds doté de plusieurs millions. Appartient-il aux pouvoirs publics de prendre des initiatives de ce genre, en collaboration avec d'autres partenaires intéressés, quitte à n'y jouer qu'un rôle d'incitateur ou de participant minoritaire ?*

L'Etat doit inciter les milieux économiques à prendre des initiatives partout où cela est possible et nécessaire. L'expérience a montré, dans le Jura comme ailleurs, que maintes petites entreprises éprouvent toutefois des difficultés à maîtriser les technologies nouvelles, ou à trouver des solutions aux problèmes techniques qu'elles ne manquent pas de rencontrer lorsqu'elles innovent ou diversifient leurs activités. C'est pourquoi l'Etat jurassien, appuyé par un groupe d'experts, étudie la création d'un organe régional de consultance et d'innovation technique. Ce projet est maintenant affiné par le Département de l'Economie publique et la Chambre de commerce et d'industrie du Jura. Si le dossier évolue comme prévu, cet organe de consultance, de caractère privé avec participation minoritaire de l'Etat, verra le jour cette année encore.

Quant aux fonds publics que constituent plusieurs cantons pour favoriser le développement économique, ils ne sont pas nécessaires dans le Canton du Jura compte tenu que des moyens sans doute plus performants sont, depuis 1979, à disposition des entrepreneurs jurassiens par le biais de la Société pour le développement de l'économie. Cette dernière, constituée solidairement par l'Etat et les banques, constitue un des meilleurs instruments d'analyse de projet et de soutien aux investisseurs qui existent en Suisse. Les Jurassiens peuvent s'en féliciter.

## Coordination et concertation

*Sous votre impulsion, l'Etat jurassien a également entrepris des actions plus directes en faveur du développement économique (création d'un poste de délégué économique, politique active de promotion économique). En ce domaine également, quel bilan dressez-vous après huit années d'activité ?*

Une politique de développement économique est tissée d'une multitude d'éléments souvent complexes et subtils. Mettre l'accent sur le seul secteur financier ne conduirait pas au succès attendu. Il importe d'agir en tenant compte de tous les paramètres qui influencent la décision du créateur ou de l'investisseur. Rendre opérationnelle une politique de développement économique n'est donc pas une sinécure, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la vie économique met en présence plusieurs acteurs que sont les entreprises, les banques, les collectivités publiques, les partenaires sociaux. Tous ont leurs préoccupations propres, lesquelles ne sont pas nécessairement convergentes. Ensuite, le développement n'est pas seulement tributaire des entreprises, mais également des infrastructures, telles les zones industrielles, les communications, l'éner-



*L'industrie jurassienne, outre l'exportation, porte aussi ses efforts sur les commandes fédérales. Ainsi, l'Etat et la Chambre de commerce avaient contacté l'an dernier certaines régions ou services fédéraux et organisé une exposition pour valoriser les compétences régionales.*

gie, l'urbanisme, la formation professionnelle, la recherche et bien d'autres éléments encore, parfois subjectifs. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les objectifs poursuivis dans ces divers domaines concourent véritablement au succès de la politique de développement. Finalement, plusieurs instances s'occupent de développement économique : la Confédération, les cantons, des associations, certaines communes, au point que des problèmes de coordination se posent continuellement.

On conçoit dès lors mieux pourquoi l'Etat doit se donner les moyens d'intervenir directement dans certains do-

maines, d'autant plus que la réussite d'une politique de développement dépend grandement du degré de consensus réalisé autour des objectifs définis.

Dans ce domaine, des progrès sensibles ont été réalisés au cours des dernières années dans le Jura. La nécessité du développement économique et les contraintes qui l'accompagnent ont favorisé une prise de conscience de plus en plus aiguë parmi les milieux concernés, ce qui a progressivement conduit à une concertation plus approfondie et à une meilleure coordination des actions entreprises. Cet effort sera poursuivi.

*J.-P. B.*

#### **Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Président ad interim :  
Philippe Degoumois, avocat et notaire,  
2740 Moutier

Secrétaire général  
et rédacteur responsable :  
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

#### **Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»**

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c. c. p. 25-2086-1